

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 10 février 2025 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section mathématiques, pour la session 2025 ;
- Vu la proposition du président du jury concernant les membres de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

**Examineurs spécialisés**

M. Pierre-Antoine GUIHENEUF  
Maître de conférences

Académie de PARIS

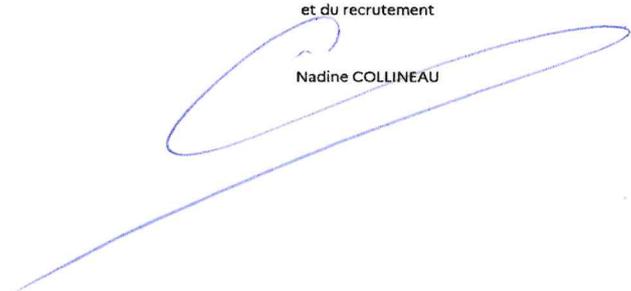
M. Julien SPREDER  
Professeur agrégé

Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 juin 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

  
Nadine COLLINEAU